

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 20 JUIN 2019

2019 - 33 MODIFICATION DE LA QUOTITE DE TRAVAIL – POSTES SEM

L'an deux mille dix-neuf, le Jeudi 20 Juin, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 13 Juin 2019, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 16

Votants : 15

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Gérard ENSAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte

Titulaires absents :

Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval (excusé)
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais (excusé)
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon (excusé)
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Louis SIMONEAU, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Secrétaire de séance : Gérard BARRIER

Affichage le 21 Juin 2019

2019-33 MODIFICATION DE LA QUOTITE DE TRAVAIL – POSTES SEM

Vu la loi n°84-53 du 24 janvier 1984, et notamment son article 34,

Vu la délibération n°2018-02 en date du 8 mars 2018 portant sur la création de la SEM SYDELA Energie 44,

Vu la délibération n°2019-32 en date du 20 juin 2019 portant modification du tableau des effectifs.

Vu l'avis favorable en date du 28 mai 2019 donné par le comité technique,

Au regard du développement de la SEM SYDELA Energie 44, et suite à l'avis favorable du comité technique en date du 28 mai 2019, il est proposé de modifier la quotité de travail des deux collaborateurs affectés à la SEM.

Aujourd'hui, ces deux collaborateurs du SYDELA (1 ingénieur et 1 attaché) travaillent en partie pour le SYDELA (21/35^{ème}).

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :

- De modifier la quotité de travail du poste à temps non complet ouvert sur le grade d'ingénieur au tableau des effectifs en passant de 21/35^{ème} à un temps complet.
⇒ Cet agent sera détaché à temps plein auprès de la SEM
- De modifier la quotité de travail du poste à temps non complet ouvert sur le grade d'attaché au tableau des effectifs en passant de 21/35^{ème} à 14/35^{ème}.

Le tableau des effectifs actualisé est joint en annexe à la présente délibération.

Le Président
Bernard CLOUET



Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20190620-2019-33-DE
Date de télétransmission : 21/06/2019
Date de réception préfecture : 21/06/2019